

# **MESSAGE DE L'AFARD A L'OCCASION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME**

C'est toujours un plaisir pour l'AFARD de prononcer quelques mots à l'occasion de la journée internationale de la Femme pour renouveler son attachement aux droits des femmes et à l'amélioration de leur condition. A l'occasion de cette fête, l'AFARD voudrait joindre sa voix à celles de toutes les activistes et de tous les défenseurs des droits des femmes pour souhaiter une bonne fête à toutes les femmes du monde.

Cette année, cette journée dédiée aux femmes coïncide avec la 54ème Session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la Femme placée sous le thème de l'évaluation de la Plateforme d'Action de Beijing.

Cette évaluation en cours de ladite plateforme montre, encore une fois, que les disparités sont encore criardes dans douze domaines jugés critiques pour l'achèvement de l'Egalité de sexe.

En effet, comme le souligne Ban Ki-moon « aucun pays au monde n'est parvenu à réaliser l'égalité de droit et de fait entre les hommes et femmes ».

C'est ainsi que dans la lutte contre la pauvreté féminine, les gains engrangés en Afrique sont aujourd'hui sérieusement menacés par la crise économique avec les pertes d'emploi surtout au niveau de la main-d'œuvre féminine et la précarisation de leurs conditions.

Dans le domaine de l'éducation, malgré les efforts faits en matière d'accès à l'enseignement primaire, l'essentiel des pays africains enregistre encore une forte déperdition féminine au niveau secondaire et universitaire.

Sur le plan de la santé, les programmes d'accès aux soins de santé primaire lancés par les gouvernements africains sont menacés aujourd'hui par la faiblesse de la qualité des soins. A cela, il faut ajouter la féminisation du SIDA qui expose les femmes de maladies opportunistes qui ne font l'objet, malheureusement, d'aucune prise en charge médicale. L'Afrique est, selon l'ONUSIDA, le continent le plus touché par le sida. L'Afrique subsaharienne compte à peine plus de 10% de la population mondiale, mais elle abrite plus de 60% de toutes les personnes vivant avec le VIH (environ 25,4 millions). Quatre-vingt-cinq pour cent des cas de décès dus au sida dans le monde sont en Afrique au sud du Sahara.

La mortalité maternelle est encore forte en Afrique avec des chiffres effarants. Selon l'UNICEF, les Femmes des pays pauvres risquent 300 fois plus d'être exposées à la mortalité maternelle que celles des pays développés.

Les violences faites aux femmes demeurent aussi une préoccupation majeure des organisations des femmes et des partenaires au développement, malgré l'existence, depuis 1979 de la Charte fondamentale des femmes, la CEDEF (Convention sur toutes les formes de violences à l'égard des femmes) et des lois nationales en matière de protection de l'intégrité physique et morale des femmes.

Les violences basées sur le genre constituent, de nos jours, une arme de guerre dans certains pays en conflits.

Sur le plan de l'autonomisation économique, les femmes, malgré l'existence de lois sur l'égal accès aux opportunités d'emploi et à la protection sociale, continuent à subir les politiques sexistes du marché du travail et la difficile compatibilité entre travail professionnel et responsabilités familiales. En Afrique Subsaharienne, 8 femmes sur 10 se trouvent dans une situation de vulnérabilité.

Même les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) lancés en 2000 par les Nations Unies n'ont pas véritablement soulagés les difficultés des femmes en Afrique. Les trois OMD qui touchent directement les femmes, notamment le MDG2 qui cible l'éducation

universelle avant 2015 à tous les garçons et les filles, le MDG3 qui cherche à promouvoir l'égalité de genre et le renforcement économique des femmes et le MDG 5 qui vise à améliorer la santé maternelle butent à la crise économique, à la mal gouvernance et à l'absence de politiques nationales favorables à la mise en œuvre des conventions et mesures qui engagent les pays africains.

Force est donc de reconnaître que la résolution des questions énumérées ci-dessus est intrinsèquement liée à la valorisation du rôle et de la place de la femme dans nos sociétés.

En effet la question de la gouvernance qui dicte l'ensemble des politiques et programmes dans les pays ne peut être appréhendée en ignorant la contribution que pourrait apporter la moitié de la population que sont les femmes dans les prises de décisions. La participation politique des Femmes, depuis Beijing en 1995 n'a pas véritablement satisfait les attentes des organisations de la société civile.

Malgré les régimes démocratiques établis en Afrique depuis les indépendances, les femmes continuent à être largement sous-représentées et cela encore à presque tous les niveaux de l'administration et dans les organes exécutifs.

Dans les partis politiques, leur présence massive ne leur permet guère d'accéder au pouvoir politique (elles sont souvent absentes des instances de décision des partis).

Au sein des organes législatifs, le quota de 30 % lancé depuis Beijing 95 n'est pas encore été atteint. Seuls trois pays ont réussi à instaurer un quota institutionnel dans leur pays : il s'agit du Burkina Faso, du Burundi et de la Tunisie.

Cela montre ainsi tout le gap qui existe entre les engagements pris par les Etats au niveau des espaces communautaires et les réalités observées dans chaque pays.

La question de la parité, malgré le protocole de Maputo de 2003 appuyé par la Déclaration Solennelle des Chefs d'Etats Africains en faveur de l'égalité de Genre en 2004, n'a pas été consacrée en lois constitutionnelles et bute à la non harmonisation avec les lois nationales des pays membres de l'Union Africaine ; Certains Etats africains ayant tendance à considérer les droits des femmes comme des droits facultatifs.

La représentation quantitative des Femmes dans les instances de décision politique recommande de la part des Etats, des acteurs politiques et de la société civile une synergie pour lever les obstacles qui freinent leur implication dans le champ politique.

Cependant, pour que les intérêts des femmes soient mieux pris en compte, il faut que cette représentation quantitative s'accommode d'une représentation qualitative pour élargir les perspectives égalitaires dans les politiques et les programmes publics.

C'est pourquoi il urge que des mesures idoines soient prises au niveau des gouvernements, des partenaires au développement, des organisations de la société civile et des médias pour plus d'engagements mais surtout d'actions concrètes en faveur des femmes.

C'est à cela que l'AFARD invite tous les acteurs à travers sa déclaration sur Femme et Participation Politique en Afrique (cf. copie ci-jointe)

Excellente fête à Toutes à Tous.

08 Mars 2010

Pour l'AFARD

Odile Ndoumbé FAYE, Secrétaire Exécutive